

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Liquide
 Nom du produit. : DM Super
 Code du produit : 43
 Groupe de produits : Produit de nettoyage.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES NV
 Waterpoortstraat, 2
 B-8900 Ieper - Belgique
 T + 32 57 21 78 77 - F +32 57 21 78 79
sds@cidlines.com - <http://www.cidlines.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Worldwide	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

C; R35

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

DM Super

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydroxyde de potassium

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées, aérosols
P280 - Porter Gants, des vêtements de protection, Lunettes de protection
P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION Rincer la bouche NE PAS faire vomir Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Un traitement spécifique est urgent.
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique.
P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif

Phrases R :

R35 - Provoque de graves brûlures

Phrases-S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydroxyde de potassium	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)19-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	5 - 15	Xn; R22 C; R35
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)11-002-00-6 (N° REACH)01-2119457892-27	5 - 15	C; R35
METHYL GLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT	(n° CAS)164462-16-2 (N° REACH)01-0000016977-53	5 - 15	Xi; R36
Potassiumsilicate	(n° CAS)1312-76-1 (Numéro CE)215-199-1 (N° REACH)01-2119456888-17	1 - 5	Xi; R36 Xi; R37 Xi; R38

DM Super

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de potassium	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)19-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	5 - 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)11-002-00-6 (N° REACH)01-2119457892-27	5 - 15	Skin Corr. 1A, H314
METHYL GLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT	(n° CAS)164462-16-2 (N° REACH)01-0000016977-53	5 - 15	Met. Corr. 1, H290
Potassiumsilicate	(n° CAS)1312-76-1 (Numéro CE)215-199-1 (N° REACH)01-2119456888-17	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de graves lésions, pouvant progressivement conduire à des brûlures. Provoque des brûlures.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Rougeurs, douleur. Risque de lésions oculaires graves. Vision brouillée.
- Symptômes/lésions après ingestion : Gorge douloureuse. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique sec. Mousse. Pulvérisation d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ininflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

DM Super

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	VLE (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes bien ajustables.



Protection des mains : Gants. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).

Protection oculaire : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides.

Protection de la peau et du corps : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2.

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

DM Super

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Limpide, jaune clair.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ca. 12,5 (1%)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -8 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ca. 1,285 kg/l
Solubilité	: Eau: 100 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

aluminium. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non applicable

DM Super	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Irritation	: Corrosif pH: ca. 12,5 (1%)
Corrosivité	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. pH: ca. 12,5 (1%)
Sensibilisation	: Non applicable

DM Super

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité à dose répétée	: Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

DM Super	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. > 60% de DBO, 28 jours, Closed Bottle Test (OECD). Le(s) surfactant (s) contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) la biodégradabilité selon les critères énoncés dans le règlement (CE) No.648/2004 sur les détergents. Données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Description document de transport : UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8
Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

DM Super

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ADR) : C5
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E
LQ : LQ07
Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Ship Safety Act : Matières corrosives
Port Regulation Law : Matières corrosives
N° GSMU : 154

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : Instructions de l'emballage de marchandises: 852
Instruction "passenger" (ICAO) : Emballage des instructions de passagers: Y841
Civil Aeronautics Law : Les substances corrosives

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R22	Nocif en cas d'ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

DM Super

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit